

**AVIS DE RECRUTEMENT**

**RECRUTEMENTS DANS LES CORPS**

**DES INGENIEURS TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

**RECRUTEMENTS SANS CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

**SESSION 2026**

En application des articles 3-2 à 3-5 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié et vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant l'ouverture de recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation pour la session 2026 sont ouverts au titre du rectorat de Grenoble :

Corps	Catégorie	Branche d'activité professionnelle et spécialité	Postes
ATRF	C	<b>BAP A : A5A42</b> <b>Préparateur-trice en sciences de la vie et de la terre</b>	1 poste en EPLE LPO Lycée Louise Michel 38000 Grenoble
			1 poste en EPLE LPO Lycée Porte de l'Oisans 38220 Vizille
		<b>BAP B : B5X41</b> <b>Préparateur-trice en chimie et sciences physiques</b>	1 poste en EPLE Lycée Pierre du Terrail 38530 Pontcharra
		<b>BAP G : G5A44</b> <b>Opérateur-trice de maintenance</b>	Rectorat de l'académie de Grenoble 38000 Grenoble

MODALITES D'INSCRIPTION :

**Le dossier de candidature doit comporter :**

- la photocopie de la carte d'identité
- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

**Les candidats doivent retourner le dossier complet, par voie postale en recommandé simple avant le Mercredi 27 mai 2026 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à :**

**RECTORAT DE GRENOBLE  
POLE CONCOURS - BUREAU 218 – Jean-Yves Ragil ou Céline Soubeyran  
7, place Bir Hakeim  
CS 81065  
38021 GRENOBLE CEDEX 1**

Contact gestionnaire : [dec.concours-itrf@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours-itrf@ac-grenoble.fr)

Le recteur de l'académie de Grenoble arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement concerné par le recrutement. La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à l'étude des dossiers des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Les candidats dont le dossier aura été sélectionné, seront convoqués courant juin.